



COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 20 MAI 2019
MOLINES EN QUEYRAS

Présents : GARCIN Valérie, LEMENACH Arielle, MARTIN Francis, POUGEOL Anne, HOFFMANN Jean-Paul

Absents : FANTINI Damien, CHAIX Magali, BLANC DEBRUNE Catherine, LOY Thierry, MORETTON Sébastien, LAGET François (pouvoir à MARTIN Francis)

Secrétaire de séance : HOFFMANN Jean Paul

L'an deux mille dix neuf, le 15 mai à 17h30, le Conseil Municipal de la commune de Molines en Queyras s'est réuni en session ordinaire.

Vu les articles L.2121-10 à 12, le quorum n'a pas été atteint.

Le Conseil Municipal a de nouveau été convoqué le 20 mai 2019, respectant ainsi l'intervalle de 3 jours minimum requis par l'article L2121-17.

- **Projet alpage laitier**

Monsieur le Maire rappelle aux membres du conseil municipal les éléments principaux concernant le projet d'alpage laitier.

Monsieur le Maire fait lecture du courrier reçu par l'association de chasse « Le chamois du Vallon et du grand queyras » puis fait lecture de la délibération.

Monsieur le Maire informe que le projet de création d'un alpage laitier bénéficie des partenaires suivant : commune de Molines en Queyras et les partenaires non bénéficiaires suivant : Parc naturel régional du Queyras, le CERPAM, l'association Terre de Liens, l'association interprofessionnelle du Bleu du Queyras.

- il rappelle que le Parc naturel régional du Queyras est le chef de file de ce projet.
- le budget total s'élève à 315 000 € H.T.
- Le maître d'ouvrage assure l'avance de la TVA d'un montant de 63 000€
- La commune s'engage financièrement au paiement de la somme de 378 000€ ttc dans l'attente du versement des subventions.

Monsieur le Maire précise que le projet sera débattu en concertation avec les différentes associations de la commune.

Vote : pour à l'unanimité des membres présents.

Questions diverses :

- La levée de réserves pour les travaux de la piste de luge est prévue le 6 juin 2019
- Echange sur la gestion de la piste de luge.
- La vente de l'école de Fontgillarde a été signée et la commune doit relancer l'architecte pour la fruitière.

Fin de la séance 18h30

Le Maire
MARTIN Francis

